

## Construire l'insertion des travailleurs handicapés : le rôle de la négociation collective

Nicole MAGGI-GERMAIN<sup>1</sup>, Marion BLATGE<sup>2</sup>

---

Les deux articles proposés ci-dessous sont issus d'une recherche collective financée par l'IREC à la demande de la CGT, réalisée entre 2007 et 2009. Cette étude a mobilisé des chercheurs de différents horizons, qu'il s'agisse du laboratoire Droit et changement social<sup>3</sup>, du Cereq des Pays de Loire ou du Laboratoire Georges Friedmann<sup>4</sup>. La réalisation de l'étude a ainsi abouti à la rédaction d'un rapport de recherche<sup>5</sup>.

Ayant pour objet d'explorer la négociation collective autour de l'insertion des travailleurs handicapés, la recherche a associé des juristes travaillistes<sup>6</sup> et des sociologues, spécialisés sur les questions de handicap ou d'emploi<sup>7</sup>. Cette approche pluridisciplinaire a eu pour principal intérêt de confronter la règle de droit et son usage, de dévoiler les processus d'édification de la norme juridique tout en s'intéressant aux pratiques sociales qui leur sont liées. En d'autres termes, il s'agit de comprendre comment et pourquoi de tels types d'accords sont signés et comment se déroule leur application.

1. Maître de conférences en droit privé (ISST/Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne), membre du laboratoire de recherches Droit et changement social (UMR CNRS 3128/MSH Ange Guépin, Nantes).
2. ATER Université Lille 3, Docteur en sociologie, IDHE, Equipe Georges Friedmann (Paris 1-CNRS).
3. Unité Mixte de Recherche 3128.
4. Unité Mixte de Recherche 8533.
5. Nicole Maggi-Germain (dir.), *Construire l'insertion des travailleurs handicapés : le rôle de la négociation collective*, rapport téléchargeable sur le site des Archives ouvertes en ligne HAL-SHS (Hyper Article en Ligne – Sciences de l'Homme et de la Société) : <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00411532/fr/>.
6. Nicole Maggi-Germain (MCF droit privé, Université Paris 1), Franck Héas (MCF droit privé, Université de Nantes), Katia Barragan (chargée d'études, Droit et changement social) et Aurélie Boutet (doctorante en droit privé et chargée d'études, CEREQ).
7. Marion Blatgé (ATER en sociologie, URCA), Valérie Gosseaume (chargée d'études, CEREQ) et Laetitia Poulain (chargée d'études, CEREQ).

La réalisation de cette recherche s'est révélée d'autant plus stimulante qu'à notre connaissance, aucune étude universitaire n'a été développée sur ce sujet qu'est la négociation collective sur le handicap. Il nous a donc été nécessaire d'établir une bibliographie originale, composée de travaux portant, d'une part, sur les constructions historique, sociale et juridique du handicap, et, d'autre part, sur la négociation collective. Ce corpus a été complété par des travaux sociologiques ayant trait à la Responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Le projet de recherche initial a, par ailleurs, connu différentes évolutions, le champ de l'étude s'étant étendu au fil de l'enquête. Il s'agissait au départ de s'intéresser à la négociation collective de branche autour de l'insertion des travailleurs handicapés. Notre ambition est alors de saisir pourquoi si peu de branches ont signé des accords libérateurs et, lorsqu'elles l'ont fait, d'explicitier les raisons déterminant le choix de ce niveau de négociation. Trois des quatre accords de branches signés (Fédération nationale du Crédit agricole, branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif et branche des assurances <sup>8</sup>) ont servi de base d'étude. Le choix a ensuite été fait d'élargir l'étude à des groupes (huit accords analysés) et des entreprises (dix accords analysés). Cette piste de recherche s'est avérée pertinente dans la mesure où la négociation collective sur ce sujet se concentre au niveau de l'entreprise et du groupe. Nous avons ainsi cherché à comprendre ce qui motivait l'investissement dans de tels niveaux de négociation, ce qui nous a permis d'éclairer les motifs d'une désaffection pour la négociation de branche.

Par ailleurs, nous avons fait le choix d'analyser ces négociations collectives d'un point de vue dynamique, en saisissant les logiques à l'œuvre tout au long du « processus conventionnel », c'est-à-dire au fil des étapes qui conduisent à la construction, puis à la signature et, le cas échéant, à l'agrément de l'accord par l'autorité administrative. De ce point de vue, l'enquête a été complétée par l'analyse de deux branches ayant signé un tel type d'accord sans faire de demande d'agrément (branches des entreprises sociales de l'habitat et fédération de la formation professionnelle).

Enfin, notre recherche s'est attachée à dévoiler l'application de ces accords. Il nous a ainsi fallu saisir les acteurs responsables de cette gestion (les chargés de mission handicap), la teneur de leur activité, ainsi que les types de représentation du handicap véhiculés dans ces politiques d'entreprises. Il nous a également semblé important de comprendre la manière dont les institutions représentatives du personnel s'emparaient du sujet, afin d'identifier d'éventuelles résistances à ce « management du handicap ».

8. Nous avons laissé de côté la branche des Caisses d'épargne, trop proche, de par son secteur d'activité, de celle du Crédit agricole.

Une telle recherche s'est donc appuyée sur une méthodologie originale, basée notamment sur la réalisation d'entretiens approfondis. L'enquête de terrain s'est concentrée sur l'année 2008 et comporte quarante et un entretiens. Les enquêtés rencontrés au fil de cette investigation constituent les principaux intervenants du « processus conventionnel ». Ils ont ainsi des positions professionnelles très variées, qu'il s'agisse de salariés de services de ressources humaines, de professionnels d'associations gestionnaires de fonds, de fonctionnaires ou encore de partenaires sociaux. La diversité des points de vue recueillis lors de l'enquête nous a ainsi permis de restituer la grande complexité de la dynamique initiée par de tels accords.

Ainsi, les deux articles présentés ci-dessous, s'ils reprennent directement certaines des analyses du rapport, sont loin de refléter la variété des analyses qui y sont développées.

L'article de Nicole Maggi-Germain propose d'analyser la manière dont les partenaires sociaux investissent ce thème de la négociation collective, en privilégiant l'usage d'un certain niveau de négociation. Par ailleurs, elle s'interroge sur l'usage que peuvent avoir ces accords dans une logique de négociation collective. Thème de négociation relativement consensuel, ce sujet est parfois utilisé pour renforcer une dynamique de groupe ou de branche.

L'article de Marion Blatgé entend, quant à lui, dévoiler les usages managériaux de cette thématique de l'insertion des travailleurs handicapés. L'auteure montre en effet que ces accords libératoires sont fréquemment l'objet d'actions de communication, destinées à faire valoir l'engagement de l'entreprise, de la branche ou du groupe sur des sujets tels que la RSE et la diversité.

Si les problématiques développées dans cette recherche ont pu nous conduire à développer une analyse critique, concernant notamment l'usage de ces accords libératoires, notre recherche ne peut en aucun cas s'apparenter à une évaluation de tels dispositifs. Nous avons ainsi veillé à rappeler, lors de l'enquête, le caractère universitaire de notre étude et avons communiqué le rapport de recherche aux différents interviewés. En ce sens, les conclusions de ces deux articles n'engagent que leurs auteurs.